



AGENCE COLAS AISNE
Z.I. du Royeux - 2 rue Gustave Eiffel - 02430 Gauchy
Tél. : 03 23 68 26 69 - Fax : 03 23 68 58 00
R.C.S. Saint-Quentin 329 198 337 - Siret : 329 198 337 01199

M. DIEPENDAELE Arnaud
1 rue des Larris

02800 COURBES

GAUCHY, le 10 janvier 2019

Nos Réf : LM/ER/19.008

Objet : **Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet de centre mobile d'enrobage**

Monsieur,

La société COLAS Projects souhaite implanter et exploiter une centrale mobile d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud sur l'une de vos parcelles se situant sur la commune de COURBES (02).

L'installation projetée sera destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réfection des chaussées de l'A26 prévoyant la production de 55 000 tonnes d'enrobés par campagne.

L'exploitation du site COLAS Projects relève du régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et un dossier de demande d'autorisation sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture de l'Aisne.

L'article R512-6 du Code de l'environnement précise à l'alinéa 7 que l'avis du propriétaire des terrains et du président de l'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

COLAS Projects propose de conserver un usage agricole au périmètre de l'établissement lors de la cessation définitive d'activité d'ors et déjà programmée sur le site de Courbes.

Par la présente, Monsieur, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, dans le cas d'une cessation d'activités de la société COLAS Projects.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef d'Agence
Lionel MASQUELIER

COLAS NORD-EST
Immeuble Echangeur - 44 boulevard de la Molhe - CS 50519 - 54008 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 17 83 00 - Fax : 03 83 17 83 01
S.A.S. au capital de 36 562 219 € - R.C.S. Nancy B 329 198 337 - Siret : 329 198 337 00530 - TVA FR 96 329 198 337 - Code APE 4211Z
www.colas-france.fr



Avis concernant le type d'usage futur du site

Je soussigné :

M. DIEPENDAELE Arnaud

1 rue des Larris

02800 COURBES

Propriétaire des terrains cadastrés sous la désignation suivante :

COURBES 02800	Parcelle ZI n°5	Lieu-dit "Les Blancs"	Nature : culture
COURBES 02800	Parcelle ZI n° 34	Lieu-dit "Les Blancs"	Nature : culture

Soit une contenance cadastrale totale de : 3 Ha

Sur lesquels est située l'installation projetée destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réfection des chaussées de l'A26 prévoyant la production de 55 000 tonnes d'enrobés par COLAS PROJECTS.

Atteste avoir connaissance de l'état dans lequel le site sera mis lors de l'arrêt définitif de l'installation, et de l'usage futur de ce site à savoir l'usage agricole.

Et émets un avis favorable sur cet usage futur du site.

Fait à COURBES, le

Signature



AGENCE COLAS AISNE
Z.I. du Royeux - 2 rue Gustave Eiffel - 02430 Gauchy
Tél. : 03 23 68 26 69 - Fax : 03 23 68 58 00
R.C.S. Saint-Quentin 329 198 337 - Siret : 329 198 337 01199

M. DIEPENDAELE Hervé
3 rue des Larris

02800 COURBES

GAUCHY, le 10 janvier 2019

Nos Réf : LM/ER/19.009

Objet : **Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet de centre mobile d'enrobage**

Monsieur,

La société COLAS Projects souhaite implanter et exploiter une centrale mobile d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud sur l'une de vos parcelles se situant sur la commune de COURBES (02).

L'installation projetée sera destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réfection des chaussées de l'A26 prévoyant la production de 55 000 tonnes d'enrobés par campagne.

L'exploitation du site COLAS Projects relève du régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et un dossier de demande d'autorisation sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture de l'Aisne.

L'article R512-6 du Code de l'environnement précise à l'alinéa 7 que l'avis du propriétaire des terrains et du président de l'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

COLAS Projects propose de conserver un usage agricole au périmètre de l'établissement lors de la cessation définitive d'activité d'ors et déjà programmée sur le site de Courbes.

Par la présente, Monsieur, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, dans le cas d'une cessation d'activités de la société COLAS Projects.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef d'Agence
Lionel MASQUELIER

COLAS NORD-EST
Immeuble Echangeur - 44 boulevard de la Mothe - CS 50519 - 54008 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 17 83 00 - Fax : 03 83 17 83 01
S.A.S. au capital de 36 562 219 € - R.C.S. Nancy B 329 198 337 - Siret : 329 198 337 00530 - TVA FR 96 329 198 337 - Code APE 4211Z
www.colas-france.fr



Avis concernant le type d'usage futur du site

Je soussigné :

M. DIEPENDAELE Hervé

3 rue des Larris

02800 COURBES

Propriétaire des terrains cadastrés sous la désignation suivante :

COURBES 02800	Parcelle ZI n°5	Lieu-dit "Les Blancs"	Nature : culture
COURBES 02800	Parcelle ZI n° 34	Lieu-dit "Les Blancs"	Nature : culture

Soit une contenance cadastrale totale de : 3 Ha

Sur lesquels est située l'installation projetée destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réfection des chaussées de l'A26 prévoyant la production de 55 000 tonnes d'enrobés par COLAS PROJECTS.

Atteste avoir connaissance de l'état dans lequel le site sera mis lors de l'arrêt définitif de l'installation, et de l'usage futur de ce site, à savoir l'usage agricole.

Et émets un avis favorable sur cet usage futur du site.

Fait à COURBES, le

Signature



AGENCE COLAS AISNE
Z.I. du Royeux - 2 rue Gustave Eiffel - 02430 Gauchy
Tél. : 03 23 68 26 69 - Fax : 03 23 68 58 00
R.C.S. Saint-Quentin 329 198 337 - Siret : 329 198 337 01199

Mme DIEPENDAELE Muriel
40 rue des Ecoles
02100 SAINT QUENTIN

GAUCHY, le 10 janvier 2019

Nos Réf : LM/ER/19.007

Objet : **Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet de centre mobile d'enrobage**

Madame,

La société COLAS Projects souhaite implanter et exploiter une centrale mobile d'enrobage au bitume de matériaux rouffiers à chaud sur l'une de vos parcelles se situant sur la commune de COURBES (02).

L'installation projetée sera destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réparation des chaussées de l'A26 prévoyant la production de 55 000 tonnes d'enrobés par campagne.

L'exploitation du site COLAS Projects relève du régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et un dossier de demande d'autorisation sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture de l'Aisne.

L'article R512-6 du Code de l'environnement précise à l'alinéa 7 que l'avis du propriétaire des terrains et du président de l'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

COLAS Projects propose de conserver un usage agricole au périmètre de l'établissement lors de la cessation définitive d'activité d'ors et déjà programmée sur le site de Courbes.

Par la présente, Madame, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, dans le cas d'une cessation d'activités de la société COLAS Projects.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef d'Agence
Lionel MASQUELIER

COLAS NORD-EST
Immeuble Echangeur - 44 boulevard de la Mothe - CS 50519 - 54008 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 17 83 00 - Fax : 03 83 17 83 01
S.A.S. au capital de 36 562 219 € - R.C.S. Nancy B 329 198 337 - Siret : 329 198 337 00530 - TVA FR 96 329 198 337 - Code APE 4211Z
www.colas-france.fr



Avis concernant le type d'usage futur du site

Je soussignée :

Mme DIEPENDAELE Muriel

40 rue des Ecoles

02100 SAINT QUENTIN

Propriétaire des terrains cadastrés sous la désignation suivante :

COURBES 02800	Parcelle ZI n°5	Lieu-dit "Les Blancs"	Nature : culture
COURBES 02800	Parcelle ZI n° 34	Lieu-dit "Les Blancs"	Nature : culture

Soit une contenance cadastrale totale de : 3 Ha

Sur lesquels est située l'installation projetée destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réfection des chaussées de l'A26 prévoyant la production de 55 000 tonnes d'enrobés par COLAS PROJECTS.

Atteste avoir connaissance de l'état dans lequel le site sera mis lors de l'arrêt définitif de l'installation, et de l'usage futur de ce site, à savoir l'usage agricole.

Et émets un avis favorable sur cet usage futur du site.

Fait à COURBES, le

Signature



AGENCE COLAS AISNE

Z.I. du Royeux - 2 rue Gustave Eiffel - 02430 Gauchy
Tél. : 03 23 68 26 69 - Fax : 03 23 68 58 00
R.C.S. Saint-Quentin 329 198 337 - Siret : 329 198 337 01199

Mme LAVAL Monique
3 ter rue des Larris

02800 COURBES

GAUCHY, le 10 janvier 2019

Nos Réf : LM/ER/19.006

Objet : **Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet de centre mobile d'enrobage**

Madame,

La société COLAS Projects souhaite implanter et exploiter une centrale mobile d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud sur l'une de vos parcelles se situant sur la commune de COURBES (02).

L'installation projetée sera destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réfection des chaussées de l'A26 prévoyant la production de 55 000 tonnes d'enrobés par campagne.

L'exploitation du site COLAS Projects relève du régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et un dossier de demande d'autorisation sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture de l'Aisne.

L'article R512-6 du Code de l'environnement précise à l'alinéa 7 que l'avis du propriétaire des terrains et du président de l'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

COLAS Projects propose de conserver un usage agricole au périmètre de l'établissement lors de la cessation définitive d'activité d'ors et déjà programmée sur le site de Courbes.

Par la présente, Madame, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, dans le cas d'une cessation d'activités de la société COLAS Projects.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef d'Agence
Lionel MASQUELIER

COLAS NORD-EST

Immeuble Echangeur - 44 boulevard de la Molhe - CS 50519 - 54008 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 17 83 00 - Fax : 03 83 17 83 01
S.A.S. au capital de 36 562 219 € - R.C.S. Nancy B 329 198 337 - Siret : 329 198 337 00530 - TVA FR 96 329 198 337 - Code APE 4211Z
www.colas-france.fr



Avis concernant le type d'usage futur du site

Je soussignée :

Mme LAVAL Monique

3 ter rue des Larris

02800 COURBES

Propriétaire des terrains cadastrés sous la désignation suivante :

COURBES 02800	Parcelle ZI n°5	Lieu-dit "Les Blancs"	Nature : culture
COURBES 02800	Parcelle ZI n°34	Lieu-dit "Les Blancs"	Nature : culture

Soit une contenance cadastrale totale de : 3 Ha

Sur lesquels est située l'installation projetée destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réfection des chaussées de l'A26 prévoyant la production de 55 000 tonnes d'enrobés par COLAS PROJECTS.

Atteste avoir connaissance de l'état dans lequel le site sera mis lors de l'arrêt définitif de l'installation, et de l'usage futur de ce site, à savoir l'usage agricole.

Et émets un avis favorable sur cet usage futur du site.

Fait à COURBES, le

Signature